Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260409-DCM_2026_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026 Délibération n° 2026-26

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an **deux mille vingt-six**, le **neuf avril** à **vingt heures,** le Conseil Municipal de LE FOLGOËT, dûment convoqué le **trois avril**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pascal KERBOUL, Maire.

Présents

Présents	23
Votants	**23**
Pour	**23**
Contre	
Abstentions	

Pascal KERBOUL ; Odette CASTEL ; Patrick ROUDAUT ; Emanuelle LE ROUX ; Yannick GUILLERM ; Emilie LE JEUNE ; Jean-Noël LE MENN ; Gilles PICHARD ; Xavier PENNORS ; Cécile GOUEZ ; Fabienne LEPOITTEVIN ; Gérard MAREC ; Jacques CARRIO ; Christophe PELLEN ; Marie LE DU ; Mélanie HERAUD ; Céline ROUE ; Audrey LE GUEN ; Florian BUZARE ; Géraldine LE REST ; Maxime DROFF ; Marie-Hélène JESTIN ; Carole ULVE

Secrétaire de séance Emilie LE JEUNE

Nomination d'un correspondant Défense

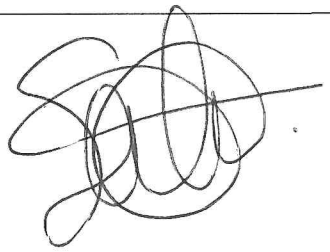
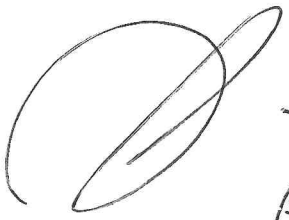
Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de désigner un « correspondant défense ». Les modalités de désignation de ce correspondant défense n'étant précisées par aucune disposition législative ou réglementaire, il revient au maire, seul chargé de l'administration en vertu de l'article L. 2122-18 du code général de collectivités territoriales (CGCT), de procéder, le cas échéant, à une telle désignation, sur laquelle il lui reste loisible de recueillir l'avis du conseil municipal. Cette désignation s'inscrit dans la volonté de l'Etat de développer les relations entre les services des forces armées, le ministère de la Défense, les élus et les concitoyens. Le correspondant sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212900559-20260409-DCM_2026_26-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROPOSE Monsieur **Gilles PICHARD**, candidat au poste, comme correspondant Défense.

Pour extrait conforme au registre
Le FOLGOËT, le 10 avril 2026

La secrétaire de séance, **Emilie LE JEUNE**	**Le Maire,** **Pascal KERBOUL**
	



Le Maire de LE FOLGOËT informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de RENNES– 3 Contour Motte 35000 RENNES - dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.